



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Juillet 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 29 Juin 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT - BEYRAND – CELAN — GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO

Mesdames BINET – BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – ETCHEVERS - HANRAS – MOREIRA – PENARD – REMIGI — SILVESTRE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Monsieur QUISSOLLE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame BETTON à Monsieur DUCOUT

Monsieur CHIBRAC à Madame REMIGI

Monsieur RECORs à Monsieur LANGLOIS

Madame ROUSSEL à Madame HANRAS

Madame SIMIAN à Monsieur BEYRAND

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur QUINTANO est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur QUINTANO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 5 Avril 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2023 - DÉLIBÉRATION N°
2023/3/20

Réf : 8.8

OBJET : ADHESION AU RESEAU COMPOST CITOYEN NOUVELLE-AQUITAINE
2023/2024 - AUTORISATION

Monsieur BEYRAND expose,

Le réseau régional Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine (RCCNA) fédère les acteurs de la prévention et gestion de proximité des biodéchets en Nouvelle Aquitaine (collectivité, association, entreprise, porteur de projet, établissement producteur de biodéchets, citoyens...). Cette association intervient dans le domaine de la promotion, de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets à l'échelle du territoire aquitain.

A compter du 1er janvier 2024, nous avons l'obligation de mettre en place une solution de tri et valorisation des biodéchets pour chaque ménage. Le renforcement de la pratique du compostage en habitat individuel mais aussi en pied d'immeuble constitue l'une des solutions proposées, le compostage de proximité.

Le RCCNA propose :

- D'échanger sur nos problématiques, de bénéficier des retours d'expériences d'autres collectivités, rencontrer les acteurs et actrices de notre territoire avec l'aide de leurs outils numériques tels que le forum thématique ou la cartographie des acteurs ou bien grâce à l'organisation de rencontres départementales ou via le réseau national des élus.
- D'accéder à des ressources grâce à leur médiathèque participative (fiches réglementation, études et recherches, fiches techniques, outils pédagogiques, kits de communication ...) et recevoir leur lettre d'info trimestrielle.
- De monter en compétences en participant gratuitement à des webinaires et journées techniques.
- D'accéder à un catalogue et un agenda de toutes les formations du territoire.
- D'être impliqué dans la dynamique du réseau et dans la construction de la filière en participant à la rencontre régionale, au séminaire national ou aux groupes de travail qui se déroulent toute l'année.
- De valoriser notre territoire en inscrivant nos sites de compostage partagé sur une carte nationale et labellisez nos sites exemplaires.
- De bénéficier de 30 % de réduction sur un logiciel de suivi de sites de compostage (Logiprox) qui permet notamment de calculer les biodéchets détournés et ainsi respecter les obligations légales.
- Le développement de la formation et de la professionnalisation de tous les acteurs et de toutes les actrices de la gestion de proximité des biodéchets ;

L'adhésion de la Communauté de Communes au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine permettra de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement au développement de cette pratique.

Il est donc proposé d'adhérer au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine pour les années 2023 et 2024 moyennant une cotisation annuelle de 500 €.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'adhésion au Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine pour 2023 et 2024 moyennant une cotisation annuelle de 500 €

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,



Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 10/07/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 11/07/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 11/07/2023



ID : 033-243301165-20230705-2023_3_20-DE